

**Relevé de conclusion du Conseil de Quartier du 24 juin 2003**

**Présents :**

• Elus municipaux :

Alain BAUDIN, Maire de Niort, Gérard ZABATTA, Adjoint au Maire, Nicole GRAVAT, Adjointe au Maire, Valérie Uzanu, Conseillère Municipale, Annie COUTUREAU, Co-présidente Elue, Dominique GUIBERT, Conseiller Municipal

• Membres titulaires et membres suppléants :

Philippe AUTRET, Isabelle PAQUET, Elisabeth RAFFIN, Jean-Michel FOUILLET, Nadège DOUCET, Patrick DESBOIS, Anne-Marie FAVREAU, Michel NICOLLE, Jean-Baptiste ROUSSEAU, Alain ROUSSEAU, , Jean-Michel CORDEAU, Alain GOUBAND, Louis GODET, Patrick VEILLON, Jean CHATELIER, Bernard CARENTON, Patrick FAZILLEAU, Jacques BANQUY,

• Agents municipaux :

Jean Claude RINGUET, Directeur du service Espaces Verts, Doris HAFFOUD, Directrice Adjointe du service Assainissement-CAN, Lydia ZANETTE, Laurence MARILLEAU, Assistante Conseils de Quartiers, Annie BONNET, Agent d'Accueil MCSP

**Absent(e)s :** Anne MASOTTI, Guy PHILIPPE, Martine FROMAGET. Alain PELAUD, Roland DE GRASSE, Marie-Christine MARSAUD, Denise TROMAS, Yannick METAIS, Michèle LABIDOIRE, Michel GELIN

**Excusé(e)s :** Robert PLANTECOTE, Adjoint au Maire, Jacky VIGNIER

**Objet : Ouverture de la séance par Philippe AUTRET,  
Co-Président du Conseil de Quartier pour les Habitants.**

M. Autret remercie Monsieur le Maire d'honorer le Conseil de sa présence, et lui adresse ces quelques mots d'accueil.

*« Depuis un an, j'ai l'honneur de co-présider ce Conseil de Quartier et je peux exprimer la satisfaction des Léodgariens de la mise en place par le Conseil Municipal de cette forme de Démocratie Participative.*

*Outre les problèmes de mise en place, d'un nouveau mode de communication entre les acteurs de la vie de la cité - que l'on doit retrouver, d'ailleurs dans toutes les villes ayant opté pour ce mode de fonctionnement -, nous devons faire face, ici à Saint Liguair, à une série de paradoxes, que les outils mis à notre disposition ne suffisent pas pour gérer la situation (comme par exemple, l'application de la Charte, un budget...).*

*En effet, chez nous, dans ce quartier, la mission est vaste et complexe.*

*Nous assistons à une phase historique du développement urbanistique du quartier, qui voit sa population augmenter de 400 à 450 habitants, soit un accroissement d'environ 12 %. Alors que dans le même temps, les services socioculturels et plus particulièrement les structures d'accueil pour les jeunes, sont quasiment anéanties - voir le sort de la MCPT.*

*L'arrivée de nouveaux résidents se réalise dans des conditions qui ne sont pas celles d'un plan d'ensemble préétabli : à un plus grand nombre, nous allons devoir partager des équipements dont le confort est précaire dans certains endroits du quartier - voirie obsolète, points d'insécurité...*

*A l'heure où chacun s'interroge sur son devenir économique, sa retraite, nous nous posons ici le corollaire qui est la valorisation de notre patrimoine individuel, dans un développement d'intérêt général : l'implantation d'une station d'épuration est un élément de poids dans cette évaluation qui nous fait légitimement réfléchir.*

*Au delà des améliorations ponctuelles et sporadiques que nous pouvons apporter par nos travaux, il s'agit bien d'une réflexion globale de prospective que nous devons mener ensemble, avec vous Monsieur le Maire, et vos équipes.*

*A savoir : que voulons-nous faire de notre quartier ?*

*Je me félicite de faire partie d'un groupe motivé, qui, loin d'être un aréopage élitiste ou clientéliste, sait écarter toute querelle partisane, sait tenir un débat de haute qualité.*

*C'est pour cela que notre Conseil de Quartier s'exprime sans complaisance, et surtout sans animosité, malgré ce qui peut être relaté au premier degré par des observateurs extérieurs. »*

**Objet : Monsieur le Maire, Alain BAUDIN, Maire de NIORT prend ensuite la parole :**

Il souhaite vivement renforcer la démarche des conseils de quartiers mise en place à Niort suite à la loi sur la Démocratie participative en février 2002. C'est pourquoi il existe désormais un adjoint spécifique de quartier qui doit être considéré comme une personne ressource et une courroie de transmission. « Les adjoints de quartier sont très importants dans l'avancée de la démocratie participative dans les quartiers ». Le rôle de l'adjoint de quartier réside essentiellement dans la remontée des projets vers le conseil municipal et la transmission d'informations du conseil municipal vers le conseil de quartier, avec l'aide des services municipaux.

Les conseils de quartiers constituent 2 grands axes importants :

- c'est un lieu d'échange d'informations
- ils constituent une aide à la prise de décision

Le conseil de quartier ne doit en aucun cas se substituer au Conseil Municipal, seul organe décisionnel et garant de l'intérêt général. Les demandes émanant des quartiers sont multiples et variées et ne peuvent toutes faire l'objet de priorité. C'est pourquoi un budget d'investissement est attribué à chaque quartier afin de pouvoir répondre à certains besoins qui n'ont pu être planifiés.

**Objet : VALIDATION DU COMPTE RENDU DU 20 MAI 2003**

**Erratum : Dans le paragraphe sur la Commission Voirie :**

Il faut lire pour le secteur « Quartier de la Tiffardière » Monsieur CARENTON et non Monsieur CHATELIER.

## **Objet : STATION D'EPURATION**

Présentation : Mme Doris HAFFOUD - CAN

C'est un dossier ancien dont les premiers éléments de décision ont été pris par la Ville de Niort en 1995. La compétence de l'assainissement, en charge de ce dossier, a été transférée à la Communauté d'Agglomération de Niort (CAN). C'est donc la CAN qui a en charge les travaux de cette station.

La station actuelle est située Quai Métayer, proche d'une zone fortement urbanisée, zone enclavée sur laquelle il n'était pas possible de faire des aménagements de réhabilitation avec un rejet qui se situe en amont de la base nautique de Noron.

Plusieurs projets avaient été étudiés par la Ville, proposant soit la réhabilitation de la station ou une autre implantation. Très rapidement, il est apparu qu'une station doit se situer à l'aval d'une agglomération et de préférence éloignée des habitations.

### Le site :

Ces différentes contraintes ont fait qu'il a été choisi de l'implanter sur le site du Goilard, situé entre la commune de Niort et la commune de Bessines.

### Descriptif du projet :

- Ce projet prévoit la création d'une nouvelle station et de réseaux permettant :
  - de ramener les eaux usées depuis la station d'épuration Quai Métayer.
  - d'obtenir un traitement respectant la qualité de la Sèvre et du Marais Poitevin.
- Les bâtiments seront réalisés de façon à être le plus possible insérés dans le paysage avec un rideau d'arbres et un aménagement paysagé conséquent. Ce projet a été étudié en prenant en compte le maximum de contraintes environnementales et pour limiter au maximum les impacts sur l'environnement
- Tous les équipements de traitement seront couverts, ce qui règlera le problème des odeurs. De plus, il n'y aura pas de traitement des boues localement et l'eau traitée sera déversée dans le bras principal de la Sèvre.
- Toutes les installations importantes sont prévues en double pour pallier d'éventuels problèmes.

Cette station est prévue pour traiter 80 000 équivalent habitants, sachant que Niort et les communes avoisinantes représentent 60 000 équivalent habitants, ce qui permet de dégager un potentiel de développement sur la ville et d'absorber une éventuelle augmentation de la population et de l'activité économique.

Au niveau de l'arrêté préfectoral d'autorisation de la station d'épuration, en date du 5 février 2002, il faut savoir que tout ce qui n'est pas écrit explicitement est formellement interdit.

## **Objet : COMMISSION ARBRE**

Intervention : M. J.C. RINGUET, Département Espaces Verts et  
Mme UZANU, Conseillère Municipale, Adjointe de quartier.

### Arbres de la Roussille :

Lors de la commission, il y a eu un constat sur place de la chute d'un des arbres de la Roussille. Depuis 2001, ces arbres ont fait l'objet d'un suivi attentif car il y avait déjà eu une détection de la présence du champignon « le Phallin ». Il faut savoir que lorsqu'il y a 35 à 50% de partie morte sur un arbre atteint par ce champignon, il devient dangereux. La commission a répertorié une dizaine d'arbres à abattre. Le service Espaces Verts se propose d'abattre les arbres prévus par la commission le plus tôt possible.

La commission craint aussi pour les arbres non-malades du fait d'une plantation très proche les uns des autres. Le fait de les écarter va changer l'environnement ils pourraient tomber d'ici Noël. 50 arbres sont sur la prairie et appartiennent à la Ville, 10 appartiennent au propriétaire de l'Auberge. La Ville a demandé l'autorisation d'abattre tout de suite un des arbres et deux sont sous surveillance

Le champignon le phallin se développe à partir d'une blessure, et en deux ans il s'est terriblement développé. Ces blessures sont survenues lors de la tempête de 1999. Ce champignon ne se propage pas d'un arbre à l'autre.

**Examen des tilleuls sur la place de la Maison Communale de Services Publics :** Ces arbres sont dans un état de grande fragilité. Le Conseil pourrait réfléchir à leur remplacement.

## Objet : RAPPORT DES COMMISSIONS

### COMMISSION AMENAGEMENT CADRE DE VIE : Rapporteur, M. Louis GODET

**Salle des Fêtes** : La commission souhaite que ce concept débouche sur un projet concret. Cette préconisation pourra être proposée au Conseil Municipal lors de l'Assemblée Plénière dans les projets 2004. De plus, l'association « ANSE » l'a déjà validé et le Conseil de Quartier s'est prononcé à l'unanimité pour que ce soit étudié par le Conseil Municipal.

**La Coulée Verte** : La commission est satisfaite des différentes rencontres qui ont eu lieu avec les élus concernés. Un calendrier précis a été fourni sur les aménagements prévus.

**Buvette du stade** : la Commission demande la création d'une buvette au stade léodgarien (terrain du haut). Celle-ci serait constituée d'un espace pour stocker le matériel et d'un espace pour la buvette proprement dite.

### COMMISSION VOIRIE : Rapporteur, M. Jean-Michel CORDEAU

#### **Rue des Boutinets, Grand Port et Pont Rouge** :

La commission prendra contact avec le service Voirie pour étudier les aménagements proposés. De plus, le Conseil demande une réunion publique pour présenter ces aménagements en septembre.

**Village de Sevreau** : Une réunion sur le site s'est tenue le 24 juin en présence de M. Gérard Zabatta du Conseil Général et de M. Fougères, Responsable Voirie à la CAN. Il a été constaté les problèmes de sécurité, l'état de la voirie (chaussée et trottoirs) en mauvais état et les problèmes de circulation lors de la visite avec les co-présidents, les techniciens et élus du Conseil Général et M. Cordeau. Ces aménagements s'inscrivent dans le cadre de l'aménagement futur de la nouvelle station d'épuration. Dans un premier temps, le département pourrait faire quelques travaux en ce qui concerne la chaussée et les trottoirs. De plus, la Ville souhaite faire de ce village la porte du Marais, ce qui veut dire que, dans ce cadre, des travaux seront réalisés.

**Décharge sauvage rue de Buffevent** : Un constat a été fait sur place avec Madame Gravat, le service propreté et les riverains. En accord avec le service voirie qui se sert du terrain pour déposer des pierres, des solutions sont envisagées pour nettoyer et éviter que cela recommence.

La plupart des autres points sont en cours de réalisation.

**Signalétique de la Zone Industrielle de St Liguire** : à renforcer, avenue Pied de Fond, avenue de la Venise Verte et avenue de l'Espérance.

### COMMISSION CULTURE : Rapporteur, M. Patrick DESBOIS

Réflexions en cours.

#### Réponse mairie :

**Salle des Fêtes** : Gérard ZABATTA souligne qu'actuellement ce projet n'est pas bloqué et souligne que le Conseil de Quartier doit le présenter lors de l'Assemblée Plénière pour les projets à faire valider par le Conseil Municipal, dans la programmation 2004. De plus, les élus siégeant au Conseil de Quartier défendront ce projet au conseil municipal.

**Buvette du stade** : un contact sera pris avec le service concerné.

### Objet : POINT BUDGET

Il y a un décalage d'un an entre le moment où le projet est mis en place et le moment où celui-ci est financé. De ce fait, le conseil de quartier doit travailler sur des projets qu'il proposera non pas pour l'année en cours mais pour l'année d'après.

Projets financés par le Conseil de Quartier :

\* **Aménagement trottoirs Avenue de l'Espérance** : 2000€

\* **Demandes faites par le Conseil d'école** : Il est demandé aux membres de donner pouvoir aux Co-présidents pour choisir les travaux à effectuer dans l'école Agrippa d'Aubigné.

De plus, le Conseil a mis au vote les demandes du Conseil d'école pour 1/3 du budget soit 50 000€ :

Vote sur le principe :

Pour : 16 voix

Contre : 1 voix

Abstention : 1 voix

Vote pour la part du budget accordé à ces travaux :

Pour : 14 voix

Contre : 2 voix

Abstention : 2 voix

\* **Aménagement d'une nouvelle buvette sur le stade Léodgarien** pour la somme de 30 000€ : projet adopté à l'unanimité.

### Objet : Questions Diverses

**Rond point rue du 8 mai** : demande que soit supprimé le tag du mur.

**Coulée Verte** : Demande que soit entretenue la Coulée Verte.

**Compte rendu des Conseils de quartier** : ces comptes rendus sont ils publics ?

**Mise en place d'une commission communication** : Cette commission va développer les différents moyens de communication entre le Conseil de Quartier, la ville, les services et les habitants.

#### Réponse mairie :

**Coulée Verte** : Le Maire déplore également le retard dû aux « marchés publics ». Un programme d'intervention doit être proposé par Daniel Faure, Technicien chargé du suivi de la Coulée Verte.

**Comptes rendus** : les comptes rendus des séances de conseil de quartier sont mis à la disposition des riverains ainsi que les comptes rendus des réunions publiques à la Maison Communale de Services Publics.